

Van: SETCa Newsletter <email@setca.cccampaigns.net>
Verzonden: maandag 8 juli 2013 18:17
Aan: Veerle Solia
Onderwerp: Notre point de vue sur le compromis de la ministre du Travail

8/7/2013 - Afficher le message



 [M'affilier](#)
 [Suivez-nous sur Facebook](#)
[Twitter](#)
 [Ma régionale](#)
 [www.setca.org](#)

Le compromis de la Ministre du Travail: notre point de vue

Le texte du gouvernement est et reste une décision du gouvernement, sur lequel le Parlement a le dernier mot. Mais le SETCa a déjà un point de vue clair sur le texte de la Ministre.

[Lire la suite...](#)  



Licenciement : à quoi ressemble le nouveau délai de préavis ?

En cas de licenciement, vous avez toujours droit à un délai de préavis, en fonction de votre ancienneté auprès de votre employeur. Les « nouveaux » délais de préavis sont construits selon différentes phases. Et les droits acquis par le passé sont conservés.

[Lire la suite...](#)  



Le jour de carence disparaît

Le jour de carence (le premier jour de maladie pour lequel les ouvriers n'étaient jusqu'à présent pas payés), disparaît. Cela s'appliquait auparavant pour de nombreux ouvriers et même pour certains employés, par exemple au cours de la période d'essai.

[Lire la suite...](#)  



Mais encore...

La proposition de compromis reprend également certaines dispositions : la motivation du licenciement, la compensation du coût pour les employeurs, etc. Mais ces points sont encore à éclaircir



Lire la suite... [!\[\]\(50ba758255c5d7cec2761495a31c7c80_img.jpg\)](#) [!\[\]\(4991d58d1e01404b6cc46722865f5a5a_img.jpg\)](#)

Lire aussi

- Lire notre analyse technique [!\[\]\(95b42f0077faf7439a26242a54e021ec_img.jpg\)](#) [!\[\]\(e097ab4c08b8186dd0908330bbc2dc28_img.jpg\)](#)



Envoyé à veerle.solia@amsab.be

[Modifier mes informations](#) - [Me désabonner](#) - [Taal veranderen](#) - [Disclaimer](#)